

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



WIPO | PCT



(10) Numéro de publication internationale
WO 2012/098016 A1

(43) Date de la publication internationale
26 juillet 2012 (26.07.2012)

(51) Classification internationale des brevets :
B60R 25/02 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/EP2012/050113

(22) Date de dépôt international :
4 janvier 2012 (04.01.2012)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
11151740.5 21 janvier 2011 (21.01.2011) EP

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : VALEO
SICHERHEITSSYSTEME GmbH [DE/DE]; Wald-
strasse 2, 85253 Erdweg (DE).

(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : LAVAL,
Anthony [FR/DE]; c/o Valeo Sicherheitssysteme GmbH,
Waldstrasse 2, 85253 Erdweg (DE). KALIEBE, Lukas
[—/DE]; c/o Valeo Sicherheitssysteme GmbH, Waldstrasse
2, 85253 Erdweg (DE).

(74) Mandataire : LARGER, Solène; Valeo Sécurité Habi-
tacle, 76, rue Auguste Perret, ZI Europarc, F-94046 Créteil
(FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : ANTITHEFT DEVICE FOR THE STEERING MECHANISM OF A MOTOR VEHICLE

(54) Titre : ANTIVOL DE DIRECTION POUR VEHICULE AUTOMOBILE

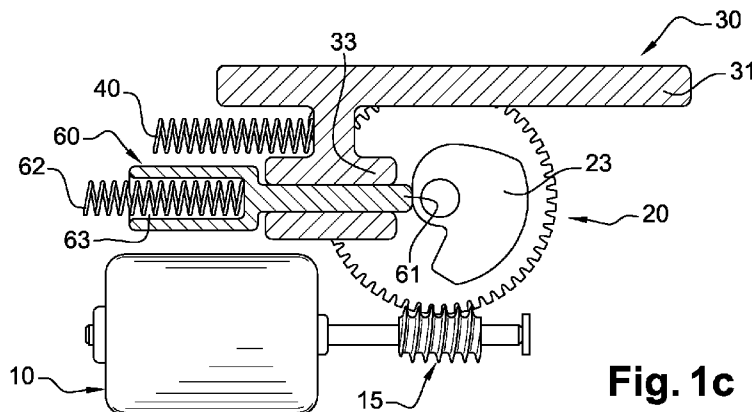


Fig. 1c

(57) Abstract : The invention relates to an anti-theft device for the steering column of a motor vehicle, in which a movable indexer (60) includes a return spring (62) for returning the movable indexer (60) such that said indexer engages with at least one profile (23) of a cam of the anti-theft device, and in which the return spring (62) of the indexer (60) and a return spring (40) of a bolt (30) of the anti-theft device are separate.

(57) Abrégé : L'invention concerne un antivol de colonne de direction de véhicule automobile dans lequel un indexeur mobile (60) comprend un ressort de rappel (62) pour rappeler l'indexeur mobile (60) en coopération avec au moins un profil (23) d'une came de l'antivol et dans lequel le ressort de rappel (62) de l'indexeur (60) et un ressort de rappel (40) d'un pêne (30) de l'antivol sont distincts.



WO 2012/098016 A1

Antivol de direction pour véhicule automobile

L'invention concerne les antivols de colonne de direction de type motorisés électriquement.

5 On connaît de multiples constructions d'antivols de colonne de direction. Ainsi, on a proposé des antivols de colonne de direction comprenant un moteur et une roue dentée laquelle entraîne un pêne de verrouillage par une came ou une pente associée à la roue dentée, dans lesquels la roue dentée est rotative autour d'un axe qui est parallèle à un axe de sortie du moteur électrique, ou encore dans lesquels la roue
10 dentée est rotative autour d'un axe qui est perpendiculaire à l'axe de sortie du moteur électrique.

Le pêne circule alors en coulissement en rapprochement de la colonne de direction, sous l'action d'un profil aménagé sur la roue dentée, jusqu'à une position de verrouillage de la colonne de direction.

15 De façon classique, le pêne est destiné à immobiliser l'arbre de la colonne par emboîtement dans une rainure longitudinale ménagée sur le contour de cet arbre. A cet effet, l'arbre comporte plusieurs rainures réparties angulairement sur son contour. Les parties du contour de l'arbre séparant deux rainures successives sont appelées dents. Lorsque le pêne est en position saillante de coopération avec le contour de l'arbre de
20 colonne, il est soit emboîté dans une rainure d'immobilisation de cet arbre, soit en contact avec une dent. Dans ce dernier cas, l'arbre de colonne n'est pas immobilisé en rotation. Toutefois, comme cela est classique, si le volant relié à l'arbre est manoeuvré, cet arbre est automatiquement immobilisé après une brève course angulaire de celui-ci ayant pour effet de placer une rainure au droit du pêne de façon à autoriser
25 l'emboîtement de ce dernier dans cette rainure.

Dans le cas d'un antivol de direction motorisé, il est indispensable de définir des positions dites de déverrouillage et de verrouillage, pour couper le moteur lorsqu'elles sont atteintes. A cet effet il est prévu un dispositif d'indexage et un indexeur lié au pêne, c'est-à-dire que le moteur ne sera coupé que lorsque le pêne aura atteint la position dite
30 de déverrouillage ou la position dite de verrouillage. Pour ce qui est de la position dite de verrouillage, du fait que le pêne peut se retrouver soit sur un dent soit dans une rainure, deux choix peuvent être opérés. Le premier choix consiste à définir la position dite de verrouillage pour un pêne se trouvant dans une rainure, cette position correspond à la position la plus basse du pêne. Si, dans cette configuration d'indexation de la position de

verrouillage, le pêne se retrouve non pas dans une rainure mais sur une dent, le pêne n'a pas pu atteindre sa position basse et donc la position de verrouillage n'a pas pu être détectée. Le moteur continue donc à tourner. Pour éviter ce phénomène, il est donc préféré de définir la position dite de verrouillage pour un pêne se retrouvant sur une dent.

5 Dans cette configuration d'indexation de la position de verrouillage, le moteur est arrêté pour une position de pêne n'ayant pas atteint le niveau bas c'est-à-dire dans une rainure. Pour compenser cet écart il est prévu de maintenir le moteur en fonctionnement pendant un certain temps. Malheureusement, avec cette rotation supplémentaire, la roue dentée risque d'atteindre sa position de butée et d'entraîner une répétition d'effort mécanique
10 sur cette butée.

Le but de l'invention est de pallier à ces inconvénients tout en préservant une configuration compacte d'antivol de direction pouvant être logé dans un espace restreint en partie basse de la colonne de direction.

15 Ce but est atteint selon l'invention grâce à un Antivol motorisé de colonne de direction de véhicule automobile apte à adopter une configuration de verrouillage et une configuration de déverrouillage de la colonne de direction du véhicule, le dit antivol comprenant :

- un moteur électrique entraînant une roue dentée ,
- au moins un profil disposé sur au moins une face de la roue dentée,
- 20 - un pêne mobile entre une position de verrouillage et une position de déverrouillage de la colonne, ledit pêne comportant :
 - un barreau principal dont une extrémité coopère avec un élément de la colonne de direction en position de verrouillage,
 - 25 ▪ le pêne coopérant avec ledit profil de sorte que le profil entraîne le pêne entre la position de verrouillage et la position de déverrouillage de la colonne,
 - un ressort de rappel pour rappeler le pêne dans la position de verrouillage,
- 30 - un indexeur mobile coopérant avec au moins un capteur afin de détecter une position du profil commandant une configuration de verrouillage de la colonne de l'antivol,

caractérisé en ce qu'il comprend un ressort de rappel pour rappeler l'indexeur mobile en coopération avec ledit au moins un profil et en ce que le ressort de rappel de l'indexeur et le ressort de rappel du pêne sont distincts.

Un antivol selon l'invention peut également présenter une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous, considérées individuellement ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

- l'indexeur comprend un aimant et le dit au moins un capteur est un capteur à effet hall.
- le capteur est un commutateur mécanique et en ce que l'indexeur est muni d'un élément de surface apte à coopérer avec le dit au moins un commutateur mécanique.
- l'indexeur est monté à translation dans une coulisse aménagée sur le pêne.
- le ressort de rappel du pêne est monté entre le pêne et un élément fixe de l'antivol de sorte que la compression du ressort ne dépend pas d'une position relative du pêne et de l'indexeur mobile.
- l'arbre de sortie du moteur, la direction de déplacement du pêne et la direction de déplacement de l'indexeur mobile sont parallèles.
- le pêne et l'indexeur mobile appuient sur le profil de la roue dentée depuis le même côté dudit profil et se déplacent dans le même sens à l'encontre du profil.

L'invention concerne également un module d'assistance à la rotation d'une colonne de direction comprenant un moteur d'assistance appliquant une force de pivotement à la colonne de direction, caractérisé en ce qu'il comprend un antivol selon l'une quelconque selon les caractéristiques précédentes.

L'invention concerne aussi un ensemble constitué d'une colonne de direction de véhicule automobile et d'un antivol selon l'une quelconque caractéristiques précédentes.

L'invention concerne enfin un ensemble combiné d'une colonne de direction de véhicule automobile et d'un module d'assistance à la rotation de la colonne de direction selon les caractéristiques précédentes, dans lequel la colonne de direction comprend un couronne périphérique dans laquelle s'engage le pêne en position de verrouillage et laquelle couronne périphérique reçoit une force de pivotement de colonne de direction délivrée par le moteur d'assistance.

D'autres caractéristiques, buts et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, faite en référence aux figures annexées sur lesquelles :

- la figure 1a est une vue d'un antivol selon un mode préféré de l'invention dans une configuration de déverrouillage de la colonne de direction du véhicule;
- la figure 1b est une vue d'un antivol selon un mode préféré de l'invention dans une configuration de verrouillage de la colonne de direction du véhicule ;
- 5 - la figure 1c est une vue d'un antivol selon un mode préféré de l'invention dans une configuration intermédiaire de verrouillage de la colonne de direction du véhicule ;
- la figure 2a est une vue de la colonne en position déverrouillée,
- la figure 2b est une vue de la colonne en position verrouillé,
- 10 - la figure 2c est une vue de la colonne en position RTL (ready to lock).
- La figure 3 est une vue représentant un ensemble combiné constitué d'une colonne de direction et d'un module d'assistance à la rotation de la colonne de direction selon un mode préféré de réalisation de l'invention.

L'antivol représenté sur la figure 1a comprend un moteur électrique 10 muni d'un
15 arbre de sortie formant une vis sans fin 15, une roue dentée 20 engrenée sur la vis sans fin 15, et un pêne 30 monté à coulissement, ces différents éléments étant disposés dans un boîtier non représenté.

La roue dentée 20 est montée à rotation autour d'un axe 21 lequel s'étend
20 perpendiculairement à l'arbre de sortie du moteur 10 de sorte que l'arbre de sortie du moteur se trouve confondu dans le plan géométrique de la roue.

La roue 20 présente une première face 22, tournée vers une colonne de direction non représentée, laquelle est munie d'une came 23 en portion de disque laquelle coopère avec le pêne. A cet effet, le pêne 30 présente, outre un barreau principal 31, un appendice latéral 32 apte à venir s'interposer, au niveau de sa première extrémité 33,
25 sur le trajet de la came 23 lorsque celle-ci pivote avec la roue dentée 20. L'appendice latéral 32 est poussé en appui sur la came 23 sous l'effet du ressort de rappel 40 qui rappelle le pêne 30 en position de verrouillage. Cette coopération de l'appendice latéral 32 du pêne 30 avec la came 23 a donc pour effet de rapprocher le barreau principal 31 d'une couronne 50 extérieure de la colonne de direction.

30 Dans un mode de réalisation alternatif non représenté, la came 23 est remplacée par une pente.

L'antivol comprend également une unité de pilotage avantageusement implémentée sous forme d'un circuit électronique placé dans le boîtier. Outre la mise en

œuvre du pilotage de du moteur électrique 10, l'unité de pilotage prend également en compte les informations fournies par un dispositif d'indexation.

Ce dispositif d'indexation permet d'informer l'unité de pilotage motorisée que la roue dentée a atteint une position permettant au barreau principal 31 du pêne d'assurer
5 une le verrouillage et le déverrouillage. En réponse à cette information, l'unité de pilotage commande l'arrêt du moteur.

Ce dispositif d'indexation comprend essentiellement un indexeur mobile 60 coopérant avec deux capteurs non représentés dont un sert à la détection de la position dite de déverrouillage et l'autre à la détection de la position dite de verrouillage.

10 La position dite de déverrouillage est illustrée en figure 3a et correspond à une position où le barreau principal 31 du pêne 30 est éloigné de la couronne extérieure de la colonne de direction. Comme on peut le voir également sur les figures 3b et 3c, la couronne 50 de la colonne est constituée de rainures 51 entourées de part et d'autre par des dents 52. Le verrouillage de la colonne s'opère lorsque le barreau principal 31 du
15 pêne 30 se trouve au fond d'une rainure 51, en appui dans un interstice de la couronne 50, bloquant ainsi la rotation de la couronne 50 et donc de la colonne. Dans certaines conditions, bien que la roue dentée soit arrivée à la position dite de verrouillage, le barreau principal 31 du pêne 30 peut se retrouver en appui sur une dent 52 de la couronne 50. Cette position est appelée la position RTL (ready to lock). En effet, dans
20 cette position la rotation de la colonne est possible. Toutefois, comme cela est classique, si le volant relié à la colonne est manoeuvré, une brève course angulaire on de celui-ci aura pour effet de placer une rainure 51 au droit barreau principal 31 du pêne 30 de façon à autoriser l'emboîtement de ce dernier dans cette rainure 51. Cet emboîtement sera opéré à l'aide du ressort de rappel 40 du pêne.

25 L'indexeur mobile 60 est avantageusement constitué d'un barreau s'étendant longitudinalement parallèlement à l'axe de coulissement du pêne 30. Une première extrémité 61 de l'indexeur mobile 60 étant en appui sur la came 23 de la roue dentée 20. L'indexeur mobile 60 est maintenu, au niveau de sa première extrémité 61, en appui sur la came 23 par un ressort de rappel 62, avantageusement disposé sur la deuxième
30 extrémité de l'indexeur mobile 60. C'est également sur cette deuxième extrémité qu'est disposé un aimant 63. Dans ce cas les deux capteurs d'indexation sont du type effet hall ou ampoule Reed. Dans un mode de réalisation alternatif, on dispose un bossage sur la deuxième extrémité de l'indexeur 60, et les deux capteurs magnétiques sont remplacés par des commutateurs mécaniques. Ainsi configuré, l'indexeur mobile 60 va sous

l'action de la rotation de la roue denté 20 suivre le contour de la came 23 et se déplacer dans une direction parallèle à la direction de coulissement du pêne 30.

Dans un mode de réalisation avantageux, notamment pour des besoins de compacité, l'indexeur mobile 60 est disposé coulissant librement dans une gorge 34
5 aménagée sur l'appendice latéral 32 du pêne 30.

Partant d'une position déverrouillée illustrée figures 1a et 2a, et pour atteindre une position verrouillée illustrée figures 1b et 2b ou figures 1c et 2c, la roue dentée 20 va tourner dans le sens horaire. L'extrémité 33 de l'appendice latéral 32 du pêne 30 et l'extrémité 61 de l'indexeur mobile vont dans un premier temps suivre toutes les deux le
10 contour de la came 23, et entraîner respectivement le pêne 30 et l'indexeur mobile 60 dans un coulissement parallèle suivant le même sens. Comme illustré sur les figure 1c et 2c, du fait que l'indexeur mobile 60 coulisse librement dans gorge 34 aménagée sur l'appendice latéral 32 du pêne 30, l'indexeur mobile 60 pourra atteindre la position dite de verrouillage alors que le barreau 31 est en position RTL (ready to lock), le moteur recevra alors une information d'arrêt par l'intermédiaire d'un des capteurs du dispositif
15 d'indexation.

Dans un mode de réalisation avantageux, l'antivol de colonne de direction est un élément constitutif d'un module d'assistance motorisée à la rotation de la colonne de direction. Le fait d'intégrer l'antivol dans un module d'assistance motorisée au
20 pivotement de la colonne de direction apporte un avantage en termes de sécurité puisque l'antivol se trouve alors dans une partie particulièrement basse de la colonne, à distance particulièrement grande du tableau de bord où un voleur agit par prédilection et dans une partie particulièrement inaccessible du véhicule.

Tel qu'illustré sur la figure 3, dans ce cas le module d'assistance motorisée
25 comprend un moteur d'assistance 70 lequel est orienté de telle sorte que son arbre de sortie 75 s'étend parallèlement à la colonne de direction. L'arbre de sortie 75 du moteur 70 présente une denture périphérique laquelle engrène une couronne dentée 50 entourant la colonne de direction afin d'entraîner celle-ci en rotation. La couronne dentée 50 est avantageusement la couronne dans laquelle s'engage le pêne de sorte
30 qu'une seule couronne dentée est utilisée pour les deux fonctions d'entraînement et de blocage, réduisant encore l'encombrement nécessaire à l'implémentation du module d'assistance décrit.

Avantageusement, l'antivol et le moteur d'assistance sont disposés de manière radialement opposée à la colonne de direction, de sorte que le pêne et l'arbre de sortie

75 du moteur d'assistance n'interfèrent pas. Le module d'assistance motorisée comprend avantageusement une même unité électronique de pilotage de l'assistance au pivotement et de commande du blocage de la colonne, laquelle assure qu'aucune commande d'assistance n'est appliquée au moteur d'assistance lorsque l'antivol est en
5 position verrouillée.

Par le fait que l'antivol de colonne de direction, ici référencé 71, est une partie du module d'assistance motorisée à la rotation colonne de direction, l'unité de pilotage commune de l'assistance motorisée et du verrouillage de la colonne est avantageusement équipée d'une logique de commande mettant en œuvre un léger
10 mouvement de rotation de la colonne de direction lorsqu'elle commande simultanément un effort d'entraînement en déverrouillage du pêne. Ainsi, par ce léger mouvement, une éventuelle retenue en frottement est supprimée entre le pêne et la colonne de direction, par exemple entre le pêne et une bordure latérale d'une dent de la couronne dentée 50 et le pêne circule en coulissement de manière fiabilisée à chaque mise en tension du
15 véhicule.

L'unité de pilotage est avantageusement implémentée sous forme d'un circuit électronique placé dans un boîtier commun 80 du moteur d'assistance 70 et de l'antivol 71. Le circuit électronique est avantageusement positionné en dehors du boîtier propre à l'antivol. Outre la mise en œuvre du pilotage de l'antivol par cette unité de pilotage prend
20 notamment ici en compte le positionnement du pêne qui lui est indiqué par la réception de signaux de sortie des capteurs de positionnement de l'indexeur tels que décrits ci-avant.

Bien entendu, on pourra apporter à l'invention de nombreuses modifications sans sortir du cadre de celle-ci.

25

REVENDICATIONS

- 5 1. Antivol motorisé de colonne de direction de véhicule automobile apte à adopter une configuration de verrouillage et une configuration de déverrouillage de la colonne de direction du véhicule, le dit antivol comprenant :
- un moteur électrique (10) entraînant une roue dentée (20),
 - au moins un profil (23) disposé sur au moins une face de la roue dentée,
 - 10 - un pêne (30) mobile entre une position de verrouillage et une position de déverrouillage de la colonne, ledit pêne comportant :
 - un barreau principal (31) dont une extrémité coopère avec un élément de la colonne de direction en position de verrouillage,
 - 15 ▪ le pêne coopérant avec ledit profil de sorte que le profil entraîne le pêne entre la position de verrouillage et la position de déverrouillage de la colonne,
 - un ressort de rappel (40) pour rappeler le pêne (30) dans la position de verrouillage,
 - un indexeur mobile (60) coopérant avec au moins un capteur afin de détecter une position du profil commandant une configuration de verrouillage de la colonne de l'antivol,
 - 20 caractérisé en ce qu'il comprend un ressort de rappel (62) pour rappeler l'indexeur mobile (60) en coopération avec ledit au moins un profil (23) et en ce que le
 - 25 ressort de rappel (62) de l'indexeur (60) et le ressort de rappel (40) du pêne (30) sont distincts.
2. Antivol selon la revendication 1 caractérisé en ce que le l'indexeur (60) comprend un aimant (63) et en ce que le dit au moins un capteur est un capteur à effet hall.
- 30 3. Antivol selon la revendication 1 caractérisé en ce que ledit au moins un capteur est un commutateur mécanique et en ce que l'indexeur (60) est muni d'un élément de surface apte à coopérer avec le dit au moins un commutateur mécanique.

4. Antivol selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'indexeur (60) est monté à translation dans une coulisse (34) aménagée sur le pêne (30).

5. Antivol selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le ressort de rappel (40) du pêne (30) est monté entre le pêne (30) et un élément fixe de l'antivol de sorte que la compression du ressort (40) ne dépende pas d'une position relative du pêne (30) et de l'indexeur mobile (60).

6. Antivol selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'arbre de sortie du moteur, la direction de déplacement du pêne et la direction de déplacement de l'indexeur mobile sont parallèles.

7. Antivol selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le pêne (30) et l'indexeur mobile (60) appuient sur le profil (23) de la roue dentée (20) depuis le même côté dudit profil (23) et se déplacent dans le même sens à l'encontre du profil (23).

8. Module d'assistance à la rotation d'une colonne de direction comprenant un moteur d'assistance (70) appliquant une force de pivotement à la colonne de direction, caractérisé en ce qu'il comprend un antivol selon l'une quelconque des revendications précédentes.

9. Ensemble constitué d'une colonne de direction de véhicule automobile et d'un antivol selon l'une quelconque des revendications 1 à 7

10. Ensemble combiné d'une colonne de direction de véhicule automobile et d'un module d'assistance (70, 80) à la rotation de la colonne de direction selon la revendication 8, dans lequel la colonne de direction comprend un couronne périphérique (50) dans laquelle s'engage le pêne en position de verrouillage et laquelle couronne périphérique (50) reçoit une force de pivotement de colonne de direction délivrée par le moteur d'assistance (70).

1/2

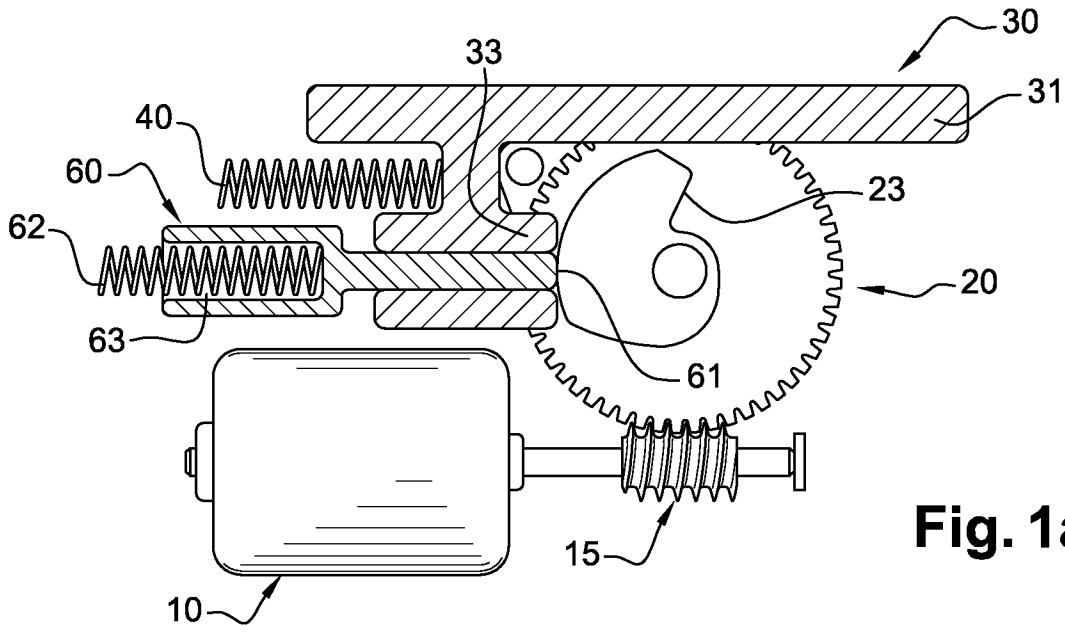


Fig. 1a

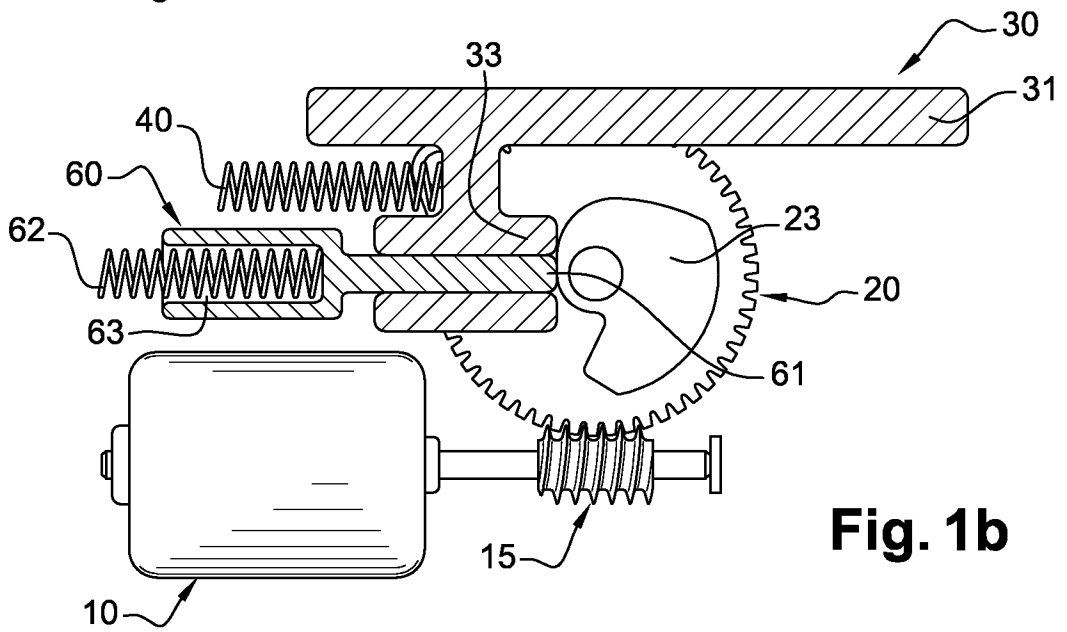


Fig. 1b

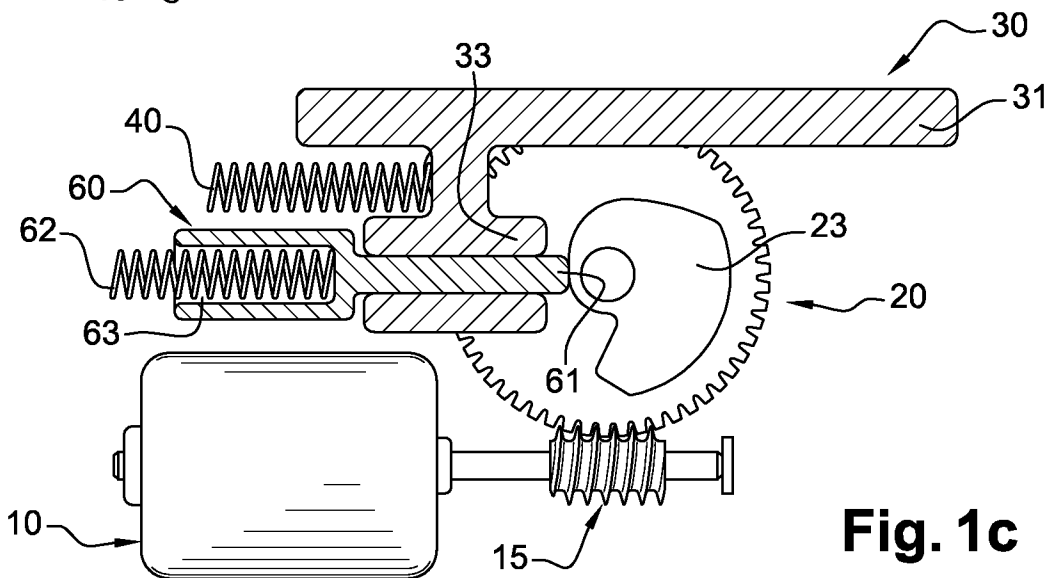


Fig. 1c

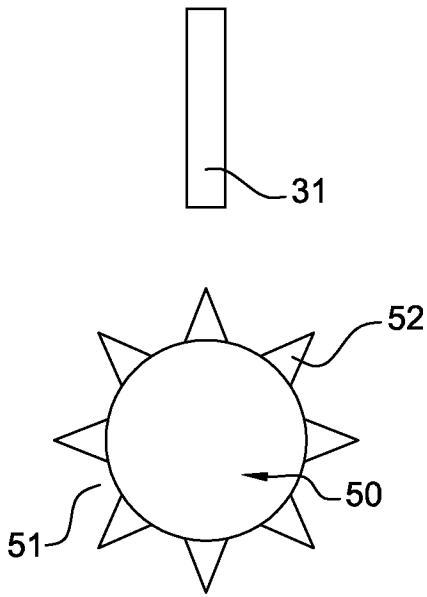


Fig. 2a

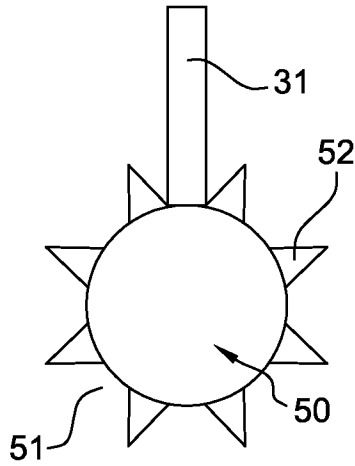


Fig. 2b

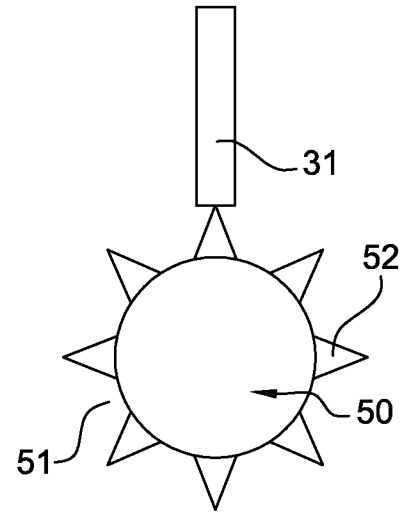


Fig. 2c

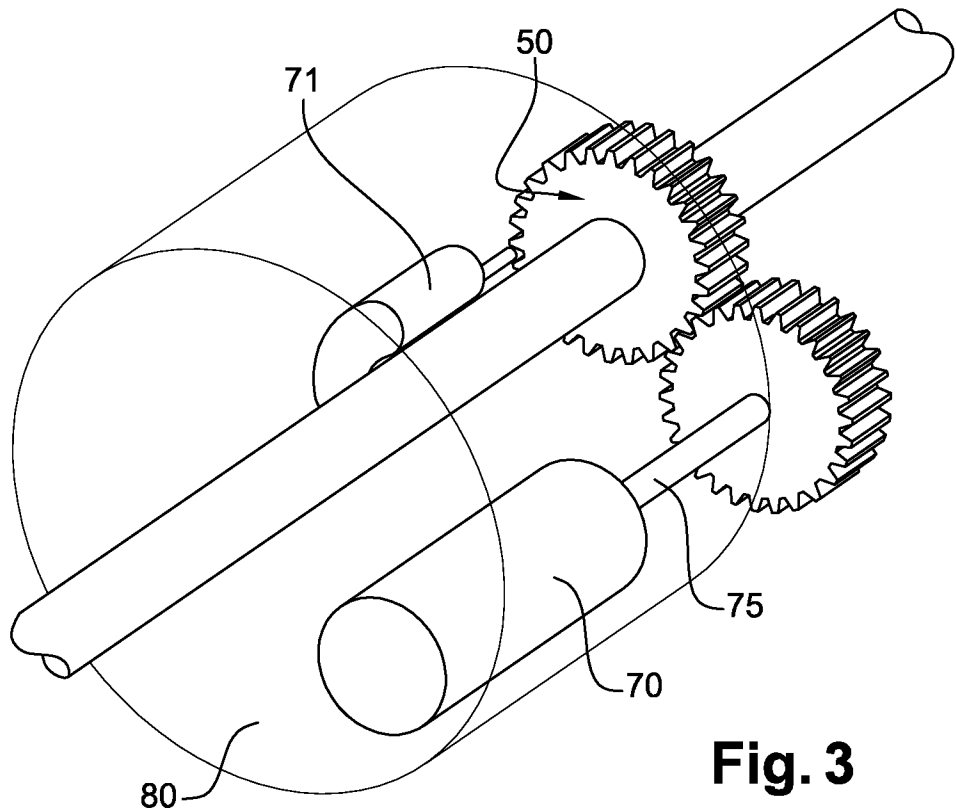


Fig. 3

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/EP2012/050113

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER INV. B60R25/02 ADD.		
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC		
B. FIELDS SEARCHED		
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) B60R		
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched		
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	EP 1 558 475 B1 (HUF HUELSBECK & FUERST GMBH [DE]) 1 February 2006 (2006-02-01)	1-3,5,9
Y	column 5, line 7 - line 11 column 5, line 33 - line 47; figures	8,10
Y	FR 2 793 749 A1 (LEMFORDER NACAM SA [FR]) 24 November 2000 (2000-11-24) abstract; figure 2	8,10
X	EP 1 698 530 A2 (HUF HUELSBECK & FUERST GMBH [DE]; SIEMENS AG [DE]) 6 September 2006 (2006-09-06) page 5, line 29 - line 41	1,2,9
A	US 7 140 213 B2 (FEUCHT MICHAEL G [US] ET AL) 28 November 2006 (2006-11-28) abstract; figures	1,2,5,6,9
	----- -/--	
<input checked="" type="checkbox"/> Further documents are listed in the continuation of Box C. <input checked="" type="checkbox"/> See patent family annex.		
* Special categories of cited documents :		
"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance "E" earlier document but published on or after the international filing date "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed		"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art. "&" document member of the same patent family
Date of the actual completion of the international search 17 February 2012		Date of mailing of the international search report 24/02/2012
Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Authorized officer Krieger, Philippe

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/EP2012/050113

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	DE 100 61 960 A1 (HUF HUELSBECK & FUERST GMBH [DE]) 18 July 2002 (2002-07-18) paragraph [0032]; figures 1-3 -----	1,2,9
A	FR 2 836 435 A1 (KOYO SEIKO CO [JP]) 29 August 2003 (2003-08-29) claim 1; figures 2,3 -----	8,10

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No PCT/EP2012/050113

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 1558475	B1	01-02-2006	BR PI0405233 A 01-03-2005
			CN 1767973 A 03-05-2006
			DE 10320155 B3 17-02-2005
			EP 1558475 A1 03-08-2005
			JP 4418463 B2 17-02-2010
			JP 2006525168 A 09-11-2006
			KR 20060055449 A 23-05-2006
			US 2006169011 A1 03-08-2006
			WO 2004098959 A1 18-11-2004
FR 2793749	A1	24-11-2000	NONE
EP 1698530	A2	06-09-2006	AT 527141 T 15-10-2011
			EP 1698530 A2 06-09-2006
			WO 2006092186 A2 08-09-2006
US 7140213	B2	28-11-2006	CA 2556905 A1 09-09-2005
			EP 1727714 A2 06-12-2006
			US 2005183476 A1 25-08-2005
			WO 2005081822 A2 09-09-2005
DE 10061960	A1	18-07-2002	NONE
FR 2836435	A1	29-08-2003	DE 10307472 A1 04-09-2003
			FR 2836435 A1 29-08-2003
			JP 3810327 B2 16-08-2006
			JP 2003252175 A 10-09-2003
			US 2003160413 A1 28-08-2003

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2012/050113

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. B60R25/02 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) B60R		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	EP 1 558 475 B1 (HUF HUELSBECK & FUERST GMBH [DE]) 1 février 2006 (2006-02-01)	1-3,5,9
Y	colonne 5, ligne 7 - ligne 11 colonne 5, ligne 33 - ligne 47; figures -----	8,10
Y	FR 2 793 749 A1 (LEMFORDER NACAM SA [FR]) 24 novembre 2000 (2000-11-24) abrégé; figure 2 -----	8,10
X	EP 1 698 530 A2 (HUF HUELSBECK & FUERST GMBH [DE]; SIEMENS AG [DE]) 6 septembre 2006 (2006-09-06) page 5, ligne 29 - ligne 41 -----	1,2,9
A	US 7 140 213 B2 (FEUCHT MICHAEL G [US] ET AL) 28 novembre 2006 (2006-11-28) abrégé; figures -----	1,2,5,6,9
	-/--	
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée		"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 17 février 2012		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 24/02/2012
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Krieger, Philippe

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	DE 100 61 960 A1 (HUF HUELSBECK & FUERST GMBH [DE]) 18 juillet 2002 (2002-07-18) alinéa [0032]; figures 1-3 -----	1,2,9
A	FR 2 836 435 A1 (KOYO SEIKO CO [JP]) 29 août 2003 (2003-08-29) revendication 1; figures 2,3 -----	8,10

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/EP2012/050113

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1558475	B1	01-02-2006	BR PI0405233 A	01-03-2005
			CN 1767973 A	03-05-2006
			DE 10320155 B3	17-02-2005
			EP 1558475 A1	03-08-2005
			JP 4418463 B2	17-02-2010
			JP 2006525168 A	09-11-2006
			KR 20060055449 A	23-05-2006
			US 2006169011 A1	03-08-2006
			WO 2004098959 A1	18-11-2004

FR 2793749	A1	24-11-2000	AUCUN	

EP 1698530	A2	06-09-2006	AT 527141 T	15-10-2011
			EP 1698530 A2	06-09-2006
			WO 2006092186 A2	08-09-2006

US 7140213	B2	28-11-2006	CA 2556905 A1	09-09-2005
			EP 1727714 A2	06-12-2006
			US 2005183476 A1	25-08-2005
			WO 2005081822 A2	09-09-2005

DE 10061960	A1	18-07-2002	AUCUN	

FR 2836435	A1	29-08-2003	DE 10307472 A1	04-09-2003
			FR 2836435 A1	29-08-2003
			JP 3810327 B2	16-08-2006
			JP 2003252175 A	10-09-2003
			US 2003160413 A1	28-08-2003
